

**VISIBLE GOLD MINES OBTAINS CEASE-TRADE ORDER AGAINST UNSOLICITED OFFER BY ZARA RESOURCES INC.**

**Rouyn-Noranda, Québec, Canada – September 16, 2013 - Visible Gold Mines Inc. (TSX-V: VGD) (Frankfurt: 3V4)** is pleased to announce that following a hearing held on Wednesday, September 11, 2013, the Québec Bureau de décision et de révision issued on Friday, September 13, 2013, a cease-trade order against the unsolicited offer by Zara Resources Inc. (**CNSX: ZIR**) to purchase 100% of the outstanding shares of Visible Gold Mines in exchange for shares of Zara Resources.

The Bureau's decision was in response to an application filed on September 6, 2013 by Visible Gold Mines and the two other companies subject to the offer, which cited major irregularities and deficiencies in the unsolicited offer by Zara Resources.

As a result of the cease-trade order, Zara cannot take-up any Visible Gold Mines shares that may have been tendered in response to Zara's offer, nor issue any Zara shares in payment for the tendered shares.

Pierre Vézina, Chair of the Special Committee of the Visible Gold Mines Board of Directors said, "We are very gratified that the Bureau issued a cease-trade order against Zara's illegal offer. Protection of our shareholders is a fundamental obligation of the Board of Directors of Visible Gold Mines. We believed it was necessary for Visible Gold Mines to bring this matter before the Bureau in order to ensure that Zara's offer complies with Québec law."

The Bureau specifically noted that: (i) the Zara bid did not comply in important respects with applicable securities laws, (ii) the Zara circular was incomplete, and (iii) the Zara circular does not permit the shareholders of Visible Gold Mines to make an enlightened decision in determining how to respond to Zara's offer.

The Bureau also ordered that Zara and its agents stop from soliciting, or communicating with, in any manner whatsoever, the shareholders of Visible Gold Mines in connection with Zara's offer, until such time as Zara has translated its bid documents into French, amended and corrected its bid documents, and staff of the Autorité des marchés financiers is satisfied with the amended and corrected disclosure.

A copy of the Bureau's decision will be available on Visible Gold Mines' website.

**About Visible Gold Mines**

Visible Gold Mines Inc. is a dynamic company aggressively searching for the next important gold deposit in northwestern Québec, an area consistently ranked as one of the world's best jurisdictions for mining and exploration.

*Neither the TSX Venture Exchange nor its Regulation Services Provider (as that term is defined in the policies of the TSX Venture Exchange) accepts responsibility for the adequacy or accuracy of the release.*

For further information, please contact:  
Martin Dallaire, President and Chief Executive Officer  
Telephone: 819-762-0609, Fax: 819-762-0097  
E-mail: [mdallaire@visiblegoldmines.com](mailto:mdallaire@visiblegoldmines.com)  
Website: [www.visiblegoldmines.com](http://www.visiblegoldmines.com)

**MINES D'OR VISIBLE OBTIENT UNE ORDONNANCE D'INTERDICTION  
D'OPÉRATIONS EN RÉPONSE À L'OFFRE NON SOLLICITÉE DE  
ZARA RESOURCES INC.**

**Rouyn-Noranda (Québec) Canada – Le 16 septembre 2013 - Mines d'or Visible inc. (Bourse de croissance TSX : VGD) (Francfort : 3V4)** a le plaisir d'annoncer que, à la suite de l'audition tenue mercredi le 11 septembre 2013, le Bureau de décision et de révision du Québec a rendu vendredi le 13 septembre 2013 une ordonnance d'interdiction d'opérations en réponse à l'offre non sollicitée présentée par Zara Resources Inc. (**Bourse nationale canadienne : ZIR**) visant l'achat de la totalité des actions en circulation de Mines d'or Visible en échange d'actions de Zara Resources.

Le Bureau a rendu sa décision en réponse à une demande déposée le 6 septembre 2013 par Mines d'or Visible et deux autres compagnies sujet à l'offre où il est fait état des irrégularités et des insuffisances importantes figurant dans l'offre non sollicitée présentée par Zara Resources.

En conséquence de l'ordonnance d'interdiction d'opérations, Zara ne peut prendre livraison des actions de Mines d'or Visible qui peuvent avoir été déposées en réponse à l'offre de Zara, ni émettre d'actions de Zara en paiement des actions déposées.

Pierre Vézina, président du comité spécial du conseil d'administration de Mines d'or Visible a déclaré, « Nous sommes particulièrement reconnaissants au Bureau d'avoir rendu une ordonnance d'interdiction d'opérations en réponse à l'offre illégale de Zara. La protection de nos actionnaires est une obligation fondamentale du conseil d'administration de Mines d'or Visible. Nous estimons qu'il était nécessaire pour Mines d'or Visible de soumettre cette question au Bureau afin de s'assurer que l'offre de Zara respecte le droit du Québec ».

Le Bureau a notamment souligné ce qui suit : (i) l'offre de Zara ne respecte pas les lois en valeurs mobilières applicables à des égards importants, (ii) la note d'information de Zara est incomplète, et (iii) la divulgation faite dans la note d'information de Zara ne permet pas aux actionnaires de Mines d'or Visible de prendre une décision éclairée quant au dépôt de leurs actions.

Le Bureau a aussi ordonné que Zara et ses mandataires cessent de solliciter ou de communiquer, de quelque manière que ce soit, avec les actionnaires de Mines d'or Visible dans le cadre de l'offre de Zara tant et aussi longtemps que (i) les documents d'offre ne seront pas corrigés (ii) la version française de ces documents corrigés ne sera pas disponible et (iii) ces documents n'auront pas fait l'objet d'une analyse par le personnel de l'Autorité des marchés financiers et que celui-ci ne s'en sera pas déclaré satisfait.

Une copie de la décision du Bureau sera disponible sur le site Web de Mines d'or Visible.

### **À propos de Mines d'or Visible**

Mines d'or Visible inc. est une société dynamique qui cherche énergiquement le prochain important gisement d'or dans le nord-ouest du Québec, région qui se classe systématiquement parmi les meilleurs territoires au monde pour l'exploration et l'exploitation minières.

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Martin Dallaire, président et chef de la direction

Téléphone : 819-762-0609, Télécopieur : 819-762-0097

Courriel : [mdallaire@visiblegoldmines.com](mailto:mdallaire@visiblegoldmines.com)

Site Web : [www.visiblegoldmines.com](http://www.visiblegoldmines.com)